

# Com'a lyre

Magazine d'information de la Communauté de Communes du Pays de Salers

n°22

MARS 2021

disponible  
en version PDF



04 71 40 72 09  
contact@pays-salers.fr



Toute l'information du Pays de Salers sur  
[www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)



# ÉDITO

## BRUNO FAURE

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU PAYS DE SALERS

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU CANTAL

## 2021, des actions, des projets ...

En cette période encore largement troublée par la pandémie de la Covid-19, l'économie de notre Pays avance au ralenti et les perspectives de sortie de crise apparaissent floues tant que chacun d'entre nous ne sera pas vacciné.

Malgré ce climat incertain, le Pays de Salers a choisi d'être optimiste et s'est volontairement tourné vers l'avenir. En effet, même si le déploiement de la fibre sur le territoire a largement été contrarié de plusieurs mois, c'est avec satisfaction que l'on enregistre une mise en commercialisation de cette dernière sur plusieurs communes (Fontanges, Girgols, Saint-Bonnet de Salers, Saint-Eulalie, Saint-Paul de Salers, Salers...) du territoire et d'autres les rejoindront en 2021. De même, 5 pylônes de téléphonie mobile seront implantés d'ici la fin de l'année 2021 pour améliorer la couverture du Pays de Salers et la totalité des pylônes existants seront en « 4G ».

Outres les nombreux programmes d'investissement concernant l'assainissement collectif, le Pays de Salers a mis en place un important programme d'amélioration de l'habitat. Ce dernier permettra d'aider à la rénovation des logements, de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de soutenir nos entreprises et nos emplois en procurant de nombreux chantiers.

Bien d'autres projets seront étudiés par la nouvelle assemblée du Pays de Salers et son Bureau. Ils devront ainsi veiller à leur adéquation avec l'enjeu primordial d'inverser la courbe démographique du territoire en accueillant de nouvelles populations.

Un challenge difficile mais possible !

# SOMMAIRE

## PAGE 03 CRISE SANITAIRE

Le Pays de Salers reste mobilisé

## PAGE 04 NUMÉRIQUE

Déploiement de la fibre optique  
et de la téléphonie mobile

## PAGE 06 HABITAT

2020-2025 une nouvelle Opération  
Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
(OPAH)

## PAGE 08 LES MISSIONS

Organisation et compétences de la CCPS

## PAGE 10 BUREAU

Présentation des élus

## PAGE 12 ASSAINISSEMENT

Non collectif et collectif

## PAGE 14 ÉCONOMIE

Hôtel d'entreprises et foncier disponible

## PAGE 16 TOURISME

Bilan saison et randonnée

## PAGE 19 TRANSPORT SCOLAIRE

Règlement et sécurité

## PAGE 20 RPE

Un service pour tous

## COM'A LYRE, le magazine de la Communauté de Communes du Pays de Salers

Directeurs de la publication: Bruno FAURE, Anne RIMEIZE  
Rédacteur en chef: Audrey BORNE

Communauté de Communes du Pays de Salers  
Place du Château - 15140 SALERS  
tél: 04 71 40 72 09 - mail: contact@pays-salers.fr  
www.pays-salers.fr

Rédaction, conception - réalisation - illustrations : Audrey BORNE  
Impression: Imprimerie Champagnac SAS MALVEZIN - VALADOU  
Tirage: 4 300 exemplaires  
N°ISSN: 1969-153x  
Document imprimé avec des encres végétales sur papier provenant de forêts gérées durablement



## NOS 27 COMMUNES

Ally - Anglards de Salers - Barriac les  
Bosquets - Besse - Brageac - Chaussenac  
Escorailles - Fontanges - Freix Anglards  
Le Falgoux - Le Fau - Girgols - Pleaux -  
Saint Bonnet de Salers - Saint Cernin -  
Saint Chamant - Saint Cirgues de Malbert -  
Saint Illide - Saint Martin Cantalès -  
Saint Martin Valmeroux - Saint Paul de Salers  
Saint Projet de Salers - Saint  
Vincent de Salers - Sainte Eulalie -  
Salers - Tournemire - Le Vaulmier



## ***Le Pays de Salers mobilisé pendant la crise sanitaire***

**Continuité des services communautaires, soutien aux entreprises, maintien des investissements ... Dans le contexte de crise sanitaire, la Communauté de communes est pleinement mobilisée auprès des habitants et des acteurs du territoire. Tour d'horizon des différentes actions déployées sur le Pays de Salers.**

### **La collecte des déchets maintenue**

La collecte des déchets ménagers reste indispensable car elle permet de garantir la salubrité publique. Elle a été assurée aux fréquences habituelles.

### **Une réouverture en toute sécurité**

Dès que les conditions sanitaires l'ont permis, les 3 déchèteries ont rouvert leurs portes tout en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

### **Les services communautaires mobilisés**

Pour exercer ses compétences pendant la crise sanitaire, la Communauté de communes du Pays de Salers a dû s'adapter. La priorité a été d'assurer la continuité des services tout en garantissant la sécurité sanitaire des usagers et des agents.

### **Des mesures exceptionnelles ont ainsi été prises**

Le siège communautaire et les déchèteries ont fermé momentanément leurs portes.

Majoritairement organisés en télétravail, les services de la Communauté de communes ont tout mis en oeuvre pour assurer leurs missions. Les agents ont répondu à l'ensemble des demandes à distance et dans les temps habituels.

### **Commande groupée**

Afin d'aider les communes de son territoire et de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs, la Communauté de communes a organisé une commande groupée de 12 000 masques dont 5 000 ont été offerts aux communes.

La mutualisation de ces besoins a prouvé une efficacité qui atteste encore une fois de l'esprit communautaire.

## ***Aux côtés des entreprises pour préserver l'emploi***

Pérenniser les activités et favoriser la relance économique sur le territoire : la Communauté de communes s'engage à différents niveaux.

### **Un fonds d'aide déployé**

En participant au Fonds Régional de Solidarité lancé par la région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 4 euros par habitant soit 34 464 euros. Les entreprises peuvent mobiliser ce fonds en contactant leur chambre consulaire.

### **Un maintien de l'investissement public**

En programmant plus de 5 millions d'euros d'investissement qui contribueront à la relance économique.

### **Un territoire à l'écoute des entrepreneurs**

En mettant en place dès les premiers jours de confinement un annuaire des entreprises ouvertes durant la période.



**La situation évoluant de jour en jour, de nouvelles mesures pourraient s'ajouter.**



## LE PAYS DE SALERS UN TERRITOIRE CONNECTÉ

De nos jours, les usages numériques sont quotidiens et se développent à forte vitesse dans tous les domaines. La connexion à internet est devenue une véritable nécessité. C'est pourquoi le développement du numérique est un puissant facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires, ainsi qu'un enjeu fort pour les collectivités territoriales. Le Haut et Très Haut Débit (THD) est en train de bouleverser les habitudes, menant les territoires à se transformer pour garantir à tous une équité d'accès.

### L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE : UN ENGAGEMENT

Dès 2013, le département du Cantal s'engageait officiellement avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, dans le déploiement de réseaux de très haut débit (THD). La mise en oeuvre du déploiement était prévue à l'origine sur trois phases (2013/2017; 2017/2021; 2021/2025). Afin d'améliorer et d'accélérer le processus, la Région et le Département ont défini un programme qui permettra de connecter

100% de Cantaliens en 2022 dont 92% par la fibre (Initialement 77% des habitants devaient être raccordés au THD, en 2025).

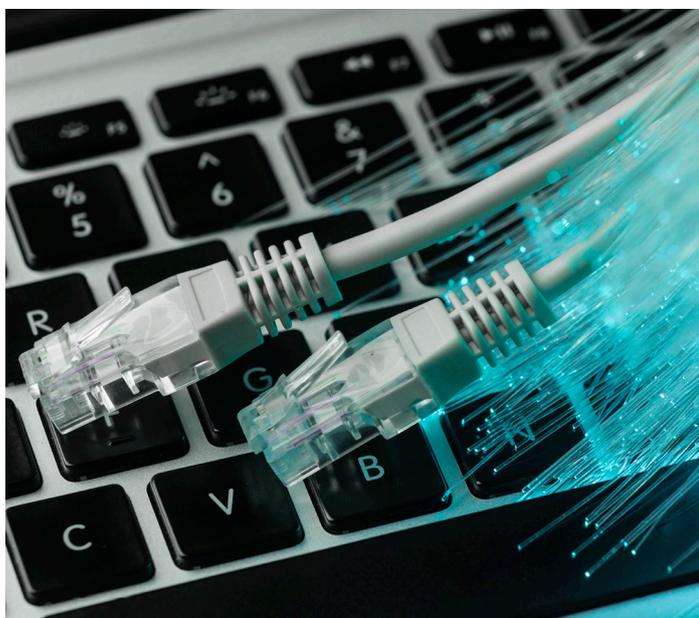
#### L'ADRESSAGE, PRE-REQUIS INDISPENSABLE

Si le Département assure le déploiement des infrastructures, ce sera ensuite à chaque habitant de faire la démarche auprès d'un opérateur afin de vérifier son éligibilité, et de souscrire à un abonnement. Pour

être raccordé il est indispensable d'avoir une adresse géolocalisable (dénomination et numérotation de votre habitation). Pas d'adresse, pas de fibre optique.

Depuis plusieurs années déjà, les communes du Pays de Salers sont sensibilisées à ce problème d'adressage.

Aujourd'hui sur les 27 communes : 10 ont pu finaliser l'adressage et 13 sont en cours de travail.



#### Les avantages du Très Haut Débit (THD)

L'internet en Très Haut Débit offre des débits 100 fois plus élevés que l'ADSL, supérieurs à 30 Méga bits/seconde. Cela permet :

- une meilleure qualité d'image et un débit plus stable pour la TV par internet. Le THD est insensible aux perturbations électromagnétiques ;
- d'accéder à une offre multiservices : internet, téléphonie fixe, TV ;
- des usages simultanés sans ralentissement du débit ou déperdition de qualité : téléchargement de musique ou vidéos ; jeux en réseau...

## LE TRES HAUT DEBIT (THD) PAR LA FIBRE OPTIQUE

Déterminez si vous êtes éligible au FttH en vérifiant votre éligibilité au programme Auvergne Très Haut Débit sur le site internet:

[www.auvergne-numerique.fr/cartographie](http://www.auvergne-numerique.fr/cartographie)

### POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉS :

- 1 Prendre contact avec votre fournisseur d'accès internet actuel pour savoir quelle est la technologie disponible commercialement pour votre habitation.
- 2 Consulter les autres fournisseurs d'accès pour connaître toutes les technologies disponibles.
- 3 Consulter [auvergne-numerique.fr](http://auvergne-numerique.fr) pour tester votre ligne, avec notamment l'accès à la carte de déploiement fibre.

## ET LA TELEPHONIE MOBILE

La couverture mobile constitue aujourd'hui une attente très forte des utilisateurs. Le mobile est en effet devenu un outil incontournable pour se connecter au quotidien et devient progressivement le vecteur principal d'accès aux communications et aux services publics... Dans ce contexte, **l'amélioration de la couverture est donc un enjeu majeur.**

Le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs se sont engagés dans le programme "New Deal Mobile".

### Engagements des opérateurs:

- Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes;
- Généraliser la 4G;
- Améliorer la couverture des axes de transport;

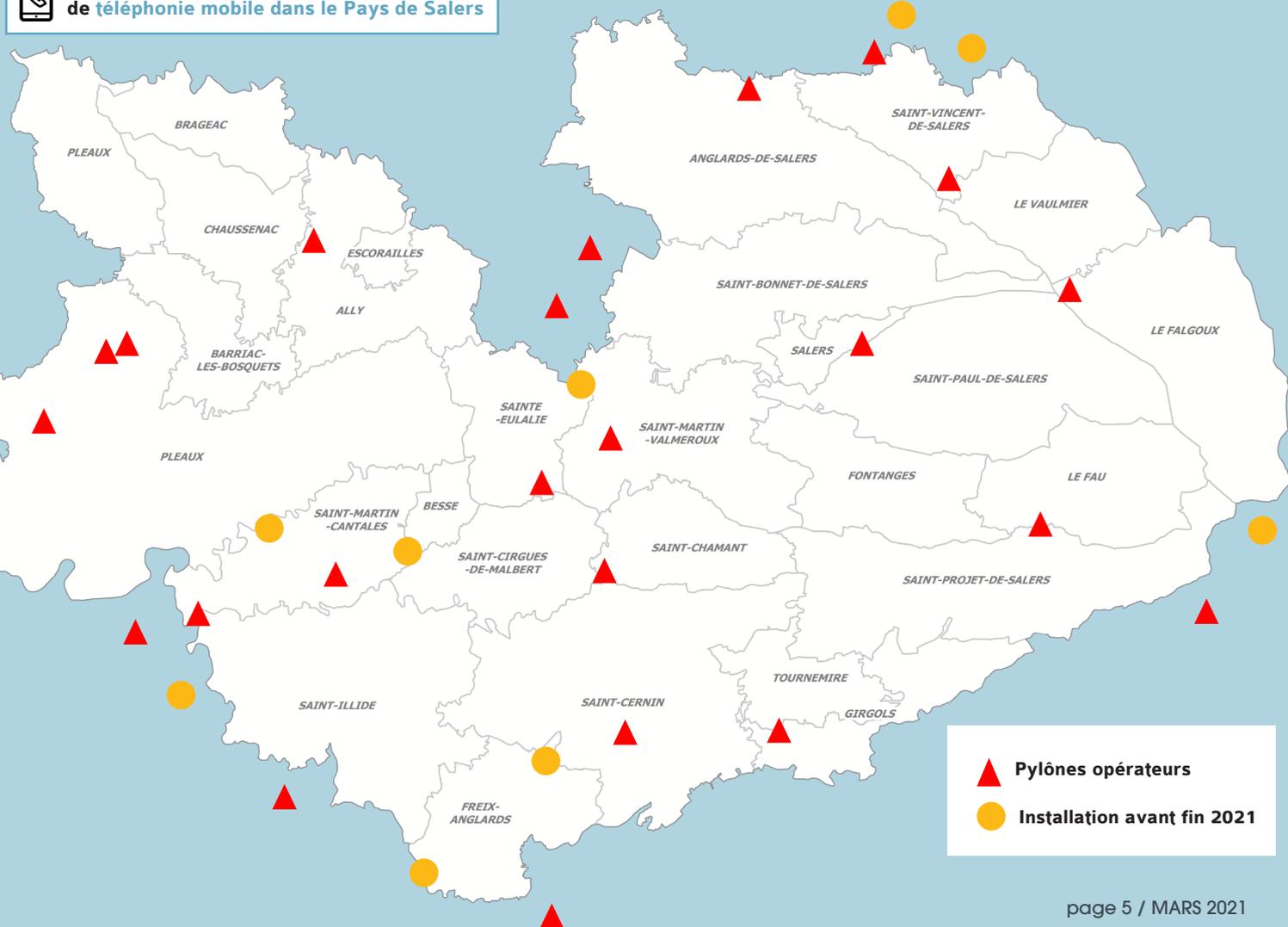
- Améliorer la couverture indoor;
- Proposer une offre de 4G fixe dans les zones où les débits fixes ne sont pas satisfaisants.

En parallèle, la desserte en 4G permettra, via la 4G fixe, d'apporter une première réponse transitoire au THD pour les résidences qui ne seraient pas encore éligibles à la fibre optique.

Pour vérifier la zone de couverture de votre opérateur rendez-vous sur : <http://www.monreseau mobile.fr>



Mise en service des émetteurs de téléphonie mobile dans le Pays de Salers



- ▲ Pylônes opérateurs
- Installation avant fin 2021

## AMELIORER VOTRE LOGEMENT

AVEC LES CONSEILS  
D'OC'TEHA; ANIMATEUR DU  
PROGRAMME DE  
FINANCEMENT DE L'ANAH  
ET DU PAYS DE SALERS !



Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays de Salers mène une politique active en matière d'Habitat.

Pour répondre aux besoins, nous avons souhaité mettre en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'ANAH sur l'ensemble des 27 communes pour une durée de 5 ans. Elle s'inscrit en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et doit permettre aux propriétaires d'améliorer leur logement ancien.

### Un potentiel important de propriétaires éligibles pour les propriétaires occupants

Pour bénéficier des aides, des critères de revenus sont définis. Au sein du Pays de Salers, une majorité de la population dispose de revenus mensuels inférieurs aux moyennes départementale et régionale, 59% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'OPAH, 16% en catégorie modestes et 43% en catégorie très modestes.

Pour ce qui est des locataires privés, 84% sont éligibles au parc social, compte tenu des ressources.

La maîtrise des consommations et du coût de l'énergie, le maintien à domicile lorsque cela est possible, le développement et l'amélioration du logement locatif pour retenir nos jeunes et attirer une population nouvelle font partie de nos préoccupations quotidiennes.

Avec les avantages liés à cette OPAH, notamment les conseils apportés par OC'TEHA, opérateur sur ce programme, les aides de l'ANAH et les subventions du Pays de Salers, souhaitons que les habitants du Pays de Salers trouvent un confort de logement à la hauteur de leurs espérances !

### Vous êtes propriétaire bailleur ?

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou vous apprêtez à louer ... Vous souhaitez y réaliser des travaux ? Sous certaines conditions et en contrepartie de divers engagements, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide de l'ANAH **sans conditions de ressources**. Pour être subventionnés, les travaux doivent permettre de résoudre des situations d'insalubrité ou de dégradation ou améliorer les performances énergétiques.

### LES OBJECTIFS DE L'OPAH

**Nous souhaitons améliorer 320 logements en 5 ans (1er septembre 2020 - 31 août 2025).**

**Les cibles principales sont les suivantes :**

-  **Travaux d'économie d'énergie** (isolation, changement de système de chauffage, ...)
-  **Travaux lourds** (réhabilitation de logements très dégradés)
-  **Maintien à domicile** (adaptation des logements au vieillissement et au handicap)

L'opération concerne les résidences principales en propriété ou en location.



## DES CONSEILS SUR MESURE ET GRATUITS

Le cabinet  
OC'TEHA,  
mandaté par la  
Communauté de  
communes du  
Pays de Salers,  
vous accompagne  
**gratuitement**  
dans votre  
démarche.

### PERMANENCE OC'TEHA

Communauté de communes  
place du Château à Salers

3ème mercredi du mois  
de 10h00 à 12h00

et dans vos communes  
sur rendez-vous



Tél: 06 44 51 92 35  
07 50 56 69 44

habitatcantal@octeha.fr  
www.octeha.fr



### EXEMPLE DE FINANCEMENT

*Un couple aux revenus très modestes et qui souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique : changement de système de chauffage, d'isolation, chauffe-eau et VMC; pour un gain énergétique de 55% ; peut bénéficier des financements suivants :*

 **Montant total des travaux :**  
**28 007.00 € HT**

Aides ANAH 50% : 14 003.00 €  
Prime Habiter Mieux 10% : 2 801.00 €  
Prime bonus ANAH : 1 500.00 €  
Aide de la CCPS : 500.00 €

**Total des financements mobilisables : 18 804.00 €**

**Reste à charge sur le montant des travaux :**  
**9 203.00 € HT**



# 45 élus au service du Pays de Salers

La nouvelle assemblée, présidée par Bruno Faure accompagné de 6 vice-présidents et 7 membres du bureau, est désormais constituée de 45 conseillers, représentant les 27 communes du Pays de Salers. Travailler quotidiennement au service des habitants et donner vie aux grands projets de la collectivité sont au coeur des préoccupations du conseil communautaire.

## ZOOM SUR LE RÔLE DES DIFFÉRENTES INSTANCES POUR MIEUX COMPRENDRE LA CCPS ...

### La CCPS, comment ça marche ?



Organe délibérant

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

45 conseillers représentant les 27 communes du Pays de Salers selon leur poids démographique. Il se réunit une fois par trimestre en séance publique. Le conseil communautaire débat et délibère sur la mise en oeuvre des projets de la Communauté de communes.



Orientations stratégiques

#### CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée des 27 maires et des membres du bureau non maires, elle est le garant de l'équilibre territorial, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.



Mode de gouvernance

#### BUREAU

Le bureau mène les réflexions avant validation par le Conseil Communautaire. Il délibère sur la majorité des décisions courantes de la Communauté de communes du Pays de Salers.



Instance de concertation et d'orientations

#### LES COMMISSIONS

Composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux. Les commissions échangent et élaborent des propositions qui seront soumises à l'analyse du bureau et au vote du conseil communautaire.

- Économie, Accueil de nouvelles populations
- Urbanisme, Habitat
- Culture, Sport, Jeunesse
- Services, Santé
- Environnement, Transition écologique, Assainissement
- Tourisme



## LA CCPS EN CHIFFRES

### 27 COMMUNES

6 de - de 100 hab  
15 de 100 à 499 hab  
4 de 500 à 999 hab  
2 de + de 1 000 hab

### 64 200 HA

11 % du département du Cantal

### 8 560 HABITANTS (2017)

soit 13 hab/km<sup>2</sup>

### 97 % D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

### 1 444 ENTREPRISES

40 entreprises sont créées chaque année en Pays de Salers

### 2 600 EMPLOIS

### 4 ZONES D'ACTIVITÉS économiques

# Les missions de la CCPS



La Communauté de communes du Pays de Salers exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres des compétences déléguées par ces dernières.

Certaines compétences sont obligatoires, les autres sont les choix assumés de l'intercommunalité.

La Communauté de communes du Pays de Salers intervient dans de nombreux domaines concernant la vie quotidienne et l'aménagement du territoire, que ce soit par le biais de ses agents ou de ses délégués.



**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** : aménagement et développement du territoire à travers la réalisation et la mise en oeuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT), d'un Plan Local d'Urbanisme (PLUi), Organisation des mobilités



**DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; aides financières, accompagnement des entreprises, Hôtel d'Entreprises ...



**DÉCHETS MÉNAGERS** : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, construction et gestion des déchèteries ...



**PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT** : promotion des énergies renouvelables ; maîtrise de la demande en énergie ...



**POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE** : Mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; animation et programmation culturelle et artistique ...



**ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE** : soutien au portage de repas à domicile, création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) ...



**DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE** : aménagement et entretien des sentiers de randonnée VTT, équestres et pédestres ; réalisation et gestion d'équipements touristiques ...



**ASSAINISSEMENT** : assainissement non collectif et collectif ...



**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)** : restauration et entretien des berges, des cours d'eau, lutte contre les crues ...



**EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE** : construction, gestion et entretien d'équipements culturels et sportifs ( La Maison de la Salers, le Col de Légal, le stade du Moulin à Vent ) ...

## EN SAVOIR PLUS

Pour consulter l'intégralité des compétences et missions de la CCPS, rendez-vous sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr), rubrique "Fonctionnement"



# Mandat 2020 - 2026 / LE BUREAU

Le nouveau conseil communautaire s'est installé le 17 juillet dernier, à l'issue du 2eme tour des élections municipales qui ont été reportées de mars à juin en raison de l'épidémie Covid-19. Bruno Faure, réélu président, et les 45 élus représentant les 27 communes membres de la CCPS ont à coeur de travailler quotidiennement au service des habitants du Pays de Salers

et de donner vie aux grands projets de la collectivité. Lors de cette réunion, les conseillers communautaires ont élu les membres du bureau, un organe essentiel composé du président, de 6 vice-présidents et 7 membres du bureau. Son rôle: conduire et mettre en place les actions approuvées par le Conseil Communautaire et la Conférence des maires.



## Bruno FAURE

PRÉSIDENT - PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL  
CONSEILLER MUNICIPAL DE SAINT PROJET DE SALERS

Ecouter, rassembler et oser ! Plus que jamais nous avons besoin de construire un projet fédérateur, partagé par tous, pour inverser cette courbe démographique. Il faut prendre des risques et les assumer.

## QUESTION POSÉE À VOS ÉLUS:

## COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE ENGAGEMENT DANS CETTE NOUVELLE MANDATURE ?

### ECONOMIE - ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

#### Marc SEPCHAT

VICE PRÉSIDENT  
ADJOINT AU MAIRE DE PLEAUX

La création d'emplois doit rester une priorité pour les Conseillers Communautaires. La confiance qu'ont mise en moi mes collègues en m'élisant à la première Vice Présidence en charge de l'économie me stimule pour poursuivre et amplifier le travail réalisé dans ce domaine depuis la création de la Communauté de Communes. Pour se faire il faut anticiper afin de créer des conditions favorables à l'installation ou au développement des entreprises. Cet ancrage territorial est source de création d'emplois.



L'emploi c'est la famille, c'est la consommation locale, c'est la vie. Cela passe également par un accompagnement de tous les porteurs de projets mais aussi de toutes les personnes et familles qui souhaitent s'installer, travailler et vivre sur le territoire.

#### Jean-Marc DELBOS

MEMBRE DU BUREAU - MAIRE DE CHAUSSENAC



C'est pour moi une façon de prolonger le travail de maire, de faire un trait d'union entre la commune et la communauté de communes. Cette dernière acquiert de plus en plus de compétences, il est nécessaire que les maires s'impliquent pour former une équipe cohérente et efficace. Si je peux apporter mon expérience et mon expertise au service d'une commission qui peut faire avancer des projets et amener de l'attractivité au territoire je le ferai avec plaisir.

### ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ASSAINISSEMENT

#### Jean-Noël PARRA

VICE PRÉSIDENT - MAIRE DE BARRIAC LES BOSQUETS

La compétence Assainissement qui a été prise par la CCPS en 2018, demande comme toute nouvelle compétence un certain temps pour sa mise en place. Nous nous efforçons de programmer et prioriser des travaux sur les communes du Pays de Salers et réunirons notre commission pour être toujours à l'écoute de vos remarques et de vos suggestions.



#### Jean-Yves BONY

MEMBRE DU BUREAU - DÉPUTÉ DU CANTAL - CONSEILLER MUNICIPAL D'ALLY

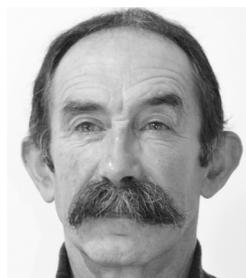


Ce début de mandat est l'occasion d'élaborer de nouveaux projets, mais aussi d'avoir un regard constructif et avisé sur le mandat écoulé.

Personnellement je me suis engagé dans la commission environnement car aujourd'hui la plupart des projets doivent prendre en compte l'impact environnemental dans son ensemble. Afin de rendre nos territoires plus attractifs, nos projets devront répondre à la nouvelle demande de la société en recherche d'espaces protégés mais vivants ! Le défi est bien donc de concilier modernité (désenclavement numérique, routier, accès à l'éducation, aux soins, etc...) et préservation de notre patrimoine naturel atout majeur de nos territoires...

#### Jean-Marie FABRE

MEMBRE DU BUREAU - MAIRE DE SAINT CHAMANT



On parle beaucoup d'attractivité. C'est certainement le moment d'avoir une stratégie et des actions innovantes pour booster cette attractivité. C'est le moment de nous renouveler et saisir les opportunités, voir que nos contraintes n'en sont pas vraiment si on sait les transformer en atouts. Il nous faut travailler tous ensemble et penser autrement. C'est ça la transition énergétique et écologique. C'est cette vision que je veux défendre.

**Patrice FALIES**

VICE PRÉSIDENT  
MAIRE DE FREIX ANGLARDS

Mon engagement sera de consolider, fortifier, réinventer la culture sur notre territoire. Assouvir notre soif d'imaginaire grâce à la liberté d'expression est l'essence même de tout épanouissement individuel. La culture et la ruralité doivent se nourrir mutuellement afin de rallier nos communes !



**Louis CHAMBON**

MEMBRE DU BUREAU - MAIRE DU FALGOUX



À travers cette commission je souhaite pouvoir m'engager pour

la jeunesse, être à l'écoute et au service du monde du sport et être attentif aux besoins du territoire car qui dit jeunesse, dit services. Je souhaite être dans une démarche partenariale avec celles et ceux qui proposent des activités à nos jeunes du Pays de Salers et être un relais facilitateur pour les initiatives territoriales car à travers nos jeunes, leurs besoins, leurs projets, c'est le Pays de Salers de demain que nous construisons ensemble.

SERVICES - SANTÉ

**André DUJOLS**

VICE PRÉSIDENT - MAIRE DE ST CERNIN

Dans la tâche qui m'a été confiée, c'est d'abord l'utilisation du web par la Communauté de communes et des communes, moyen de communication et de connexion incontournable avec les habitants et les entreprises de notre territoire mais aussi avec l'extérieur.

Pour les tenir informés de nos différentes actions et des projets portés par la collectivité, d'harmoniser nos moyens de communication pour une meilleure visibilité et une mise en valeur de notre territoire et donner envie d'y vivre !

Mutualiser et limiter les coûts d'investissement pour l'achat de certains matériels d'utilisation ponctuelle ne nécessi-



tant pas une acquisition individuelle et parfois coûteuse. C'est d'être à l'écoute de vos suggestions, de vos idées, de vos projets et d'essayer ensemble de trouver les moyens de les faire aboutir toujours dans l'intérêt général du territoire du Pays de Salers.

**Christian FOURNIER**

MEMBRE DU BUREAU - MAIRE DE ST MARTIN VALMEROUX



La reconnaissance par l'État, de trois petites villes de demain au niveau du territoire de la communauté, me semble être l'événement

important de ce début de mandat qui doit inciter notre communauté à ne pas être qu'une strate administrative supplémentaire, mais le lieu d'articulation entre les politiques régionales, départementales et l'action de proximité décentralisée au niveau des 4 bassins de vie de ce territoire. C'est au niveau des bassins de vie qu'il faut organiser, mutualiser les projets et les services de proximité. Cela me paraît pour la commission services et la CCPS une des tâches principales de ce nouveau mandat.

**François DESCOEUR**

VICE PRÉSIDENT  
MAIRE D'ANGLARDS DE SALERS

L'engagement sera orienté vers la défense et la reconnaissance du monde rural. La planification territoriale et l'urbanisme notamment, seront abordés dans le contexte local et pas forcément comme étant le résultat de règles urbaines. Cet engagement sera pragmatique.



**Jean-Pierre CINQUALBRES**

MEMBRE DU BUREAU - MAIRE DE ST ILLIDE



Plusieurs pistes de travail définies sur lesquelles nous souhaitons intervenir avec comme objectif un développement de l'habitat maîtrisé et cohérent mais aussi adapté aux spécificités de nos villages et bien entendu dans le respect des règles d'urbanisme. Nous souhaitons aussi veiller à ce que nos communes ne soient pas enfermées dans un carcan réglementaire trop

contraignant et nous privant de toute liberté d'adaptation.

En effet un plan local d'urbanisme type PLUi établi à l'échelle d'une communauté de communes regroupant 27 communes permettra-t-il de prendre en compte les particularités de chacune de nos communes? Nous voulons tous attirer de nouveaux habitants dans nos villages et pour cela nous devons initier et favoriser la rénovation des logements innocupés. L'OPAH est un moyen de réaliser cet objectif mais ce n'est pas le seul. Il faut mobiliser les pouvoirs publics et les collectivités territoriales pour une aide massive sans laquelle la réhabilitation et la redynamisation des centres bourgs ne seront pas possibles.

TOURISME

**Jean-Louis FAURE**

VICE PRÉSIDENT - MAIRE DE SALERS

L'office de Tourisme du Pays de Salers est au service de tous les prestataires de l'intercommunalité qui le souhaitent ainsi que des touristes. Durant le prochain mandat, je vais m'attacher avec les membres de la commission, à développer un tourisme plus vert : les chemins de randonnées avec la collaboration du Grand Site du Puy Mary, la publicité grâce au numérique.



Bien entendu nous encouragerons les rencontres avec les différents médias.

**Martine PANI**

MEMBRE DU BUREAU - MAIRE DE TOURNEMIRE



Le tourisme joue un rôle majeur dans le développement d'un territoire. Il est essentiel. Aussi, je souhaite contribuer à la valorisa-

tion des initiatives locales, promouvoir le territoire au delà de ses frontières. J'ai envie de participer activement aux réflexions qui contribuent à la structuration de la destination touristique du Cantal, adapter et faire évoluer l'offre, mobiliser, fédérer, réfléchir à travailler sur l'intégration du développement durable dans notre offre touristique, étendre la saison touristique... un sujet qui me passionne et pour lequel je donnerai de mon temps.

# #ASSAINISSEMENT

## Préserver le milieu naturel, une priorité



L'assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Il existe 2 méthodes d'assainissement des eaux usées :

- soit elles sont récupérées par un équipement d'assainissement non collectif, communément appelé assainissement autonome ou individuel.
- soit elles sont évacuées dans un réseau communal d'assainissement collectif, auquel cas elles sont collectées et traitées dans une station d'épuration



### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'eau est un enjeu majeur pour le développement durable du Pays de Salers. La qualité de l'eau est assurée par les collectivités. La mise en place de réseaux séparatifs allié aux traitements effectués par les stations d'épuration permet de rejeter une eau traitée dans le milieu naturel.

Il n'est cependant pas possible d'installer un réseau d'eaux usées pour toutes les habitations du territoire (contraintes du relief, économiques, hameau isolé...). Il est donc nécessaire que les foyers concernés participent au traitement des eaux usées qu'ils produisent.

#### L'assainissement qu'est ce que c'est ?

L'assainissement est un ensemble de techniques visant à améliorer les conditions sanitaires d'un environnement. Il comprend notamment la collecte, le traitement, et l'évacuation des eaux usées et des boues résiduelles.

#### Qu'est-ce que le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un dispositif national entré en vigueur en 2006 qui est chargé du conseil et de l'accompagnement des particuliers dans la mise en place de leur installation ainsi que du contrôle des installations ( à

une fréquence de 10 ans à la CCPS). Sur le territoire, ce service est mis en place par la Communauté de communes du Pays de Salers et confié à Veolia, par le biais d'une délégation de service public.

#### Quelles sont les missions du SPANC ?

Le SPANC a pour vocation d'assurer le contrôle de la conformité des systèmes d'assainissement des logements non raccordés au réseau public. Il doit ainsi **contrôler le fonctionnement et l'entretien des installations existantes** mais aussi la conception et l'exécution d'installations neuves.

#### Dans ce cas, le contrôle s'effectue en deux étapes :

**Le contrôle de conception** : vérification technique du dossier déposé avant le permis de construire ou lors de la mise en conformité de l'installation.

**Le contrôle de réalisation** : vérification de la bonne exécution des travaux conformément aux prescriptions techniques.

Pour prendre rendez-vous avec VEOLIA :  
**Mme Peggy VECHAMBRE**  
Tél : 06 20 79 99 15  
Mail : [peggy.vechambre@veolia.com](mailto:peggy.vechambre@veolia.com)



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Chaque jour, nous consommons de l'eau pour nos activités domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilettes...). En utilisant l'eau potable pour ces différents usages, nous y introduisons des polluants et nous la transformons en eau usée.

Les eaux usées produites dans une habitation relevant de l'assainissement collectif sont collectées dans un réseau relié à une station d'épuration où elles sont ensuite traitées. Une station d'épuration est un ouvrage et un investissement lourd qui nécessite des mises aux normes régulières. Une fois ces eaux épurées dans l'une des **54 stations d'épuration du territoire**, elles rejoignent le milieu naturel. Les boues résiduelles générées par le traitement des eaux sont à leur tour traitées pour être valorisées.

### Décrypter votre facture

Elle comprend deux parties : une partie fixe, l'abonnement au service de l'eau et une partie variable qui est proportionnelle à votre consommation.

## ET LA FACTURATION

Toutes ces missions font l'objet d'une facturation auprès des usagers pour financer les services rendus :

- **Les usagers non raccordés à l'assainissement collectif** paient une redevance au moment des contrôles effectués par le SPANC (une fois tous

les 10 ans environ). Les budgets de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif se doivent d'être équilibrés ; c'est-à-dire que la redevance doit permettre de financer intégralement les dépenses liées au service assainissement.

- **Les usagers raccordés et raccordables à l'assainissement collectif** paient une redevance d'assainissement annuellement basée sur leur consommation d'eau. Dès 2021, tous les habitants du Pays de Salers paient sur la base d'un tarif unique.

## QUI FAIT QUOI ?

En matière d'assainissement, la Communauté de communes gère en régie directe, avec l'appui du personnel communal, 54 stations d'épuration. Elle est également en charge du contrôle des installations autonomes du territoire via Véolia par Délégation de Service Public. La commune reste compétente pour les réseaux d'eau pluviale alors que la CCPS gère la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

**L'exercice de la compétence assainissement s'articule avec d'autres actions liées à l'environnement (GEMAPI, déchets, collecte plastique agricole, randonnées) et contribue ainsi à la protection de notre milieu et à la qualité de vie des habitants.**

## EN CHIFFRES

- 27 communes
- 54 stations d'épuration
- 117 km de réseau
- 807 km de conduites d'eau potable
- 3 185 unités non collectives



Téléchargez tous les formulaires (réglements, demande de branchement) relatifs au SPANC et au SPAC sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)

Contact service assainissement :  
04 71 40 72 09  
[s.juillard@pays-salers.fr](mailto:s.juillard@pays-salers.fr)

## #ECONOMIE

# NOUVEAUX ARRIVANTS A L'HÔTEL D'ENTREPRISES

En plus de terrains sur l'Espace d'Activités 360°, la Communauté de communes propose un hôtel d'entreprises avec bureaux et ateliers pour des solutions locatives aux entreprises.

Opérationnel depuis juillet 2016, l'hôtel d'entreprises est déjà presque entièrement occupé. En effet, sur les 1 100m<sup>2</sup> d'ateliers il ne reste plus aucune surface disponible; tandis que sur les 10 bureaux, il reste 3 espaces proposés à la location.

**L'Hôtel d'Entreprises accueille de nouveaux venus !**



CONTACT : Isabelle Lévêque Géris  
Hôtel d'entreprises - 15140 Sainte Eulalie  
Tél : 06 84 66 49 98 - Mail : eci15@gmx.fr

## CANTAL ISOLATION ECOLOGIQUE

Installée depuis le 1er septembre 2020, l'entreprise CANTAL ISOLATION ECOLOGIQUE créée dans le Puy de Dôme, est désormais présente dans le Cantal. Cette petite entreprise familiale et artisanale avec des liens familiaux sur la commune d'Ally occupe aujourd'hui 1 atelier. Son secteur d'activité : isolation thermique intérieure et extérieure, isolation phonique des parois, pose de menuiseries extérieures bois, pose de fenêtres de toiture et puits de lumière, artisan référent Velux, pose de VMC simple flux hygroréglable, travaux de charpente et de cou-

verture : extension d'habitation, auvents, terrasses bois, parquets.

### Pourquoi avoir choisi de vous installer ici ?

*La recherche de la qualité de vie : les montagnes, les espaces, le patrimoine bâti, l'implantation du siège social de l'entreprise dans un cadre propice environnemental et économique est un avantage logistique pour recevoir la clientèle, les fournisseurs et gérer les livraisons et le dépôt. Le parking est lui aussi accessible à tous.*



## CARBONE 15

L'entreprise carbone15, créée en avril 2020, dispose d'un bureau à l'Hôtel d'entreprises depuis mai. Fondée par Véronique Parasote, docteur en physique et journaliste originaire de Strasbourg, cette jeune structure repose sur plusieurs compétences : carbone15 assure des travaux de rédaction et de révision de textes (édition et communication) ainsi que la conception de sites internet (programmation, structuration et contenus éditoriaux), pour des entreprises, des institutions de recherche et des collectivités.

### Pourquoi avoir choisi de vous installer ici ?

*Je travaillais déjà essentiellement à distance depuis une dizaine d'années, pour différents journaux et autres employeurs, partout en France. Je voulais « changer de cadre »... et j'ai découvert, il y a un an, la région de Salers avec ses environs, magnifiques et préservés. Le fait de pouvoir disposer d'un bureau à l'Hôtel d'entreprises a été un facteur déclencheur pour m'installer dans le Pays de Salers.*

CONTACT :  
Véronique PARASOTE  
Hôtel d'entreprises - 15140 Sainte Eulalie  
Tél : 06 61 53 94 94  
Mail : contact@carbone15.fr  
www.carbone15.fr



## LE BON FAÇONNAGE DE FRANCE

Installée à l'Hôtel d'Entreprises du Pays de Salers pour la beauté de la région et son calme, cette agence de communication est spécialisée dans la création et la réalisation de liasses, blocs et carnets autocopiants professionnels utilisés dans divers secteurs d'activité, exclusivement par internet, téléphone et mail.

### Quels sont vos objectifs ?

*Nos objectifs pour cette année 2021 sont de consolider notre business axé sur internet afin de conforter notre chiffre d'affaires. A titre indicatif pendant cette année 2020 et malgré cette période difficile due à la Covid-19, nous avons pu « ouvrir » 75 nouveaux comptes clients à travers toute la France. Notre objectif 2021 est d'en ouvrir 90 nouveaux.*

CONTACT : Maria DAMASO  
Hôtel d'entreprises - 15140 Sainte Eulalie  
Tél : 04 71 68 87 31 - 06 79 00 40 64  
Mail : contact@lebon-faconnage.com  
www.lebon-faconnage.com

*"Les services de la Communauté de Communes du Pays de Salers ont facilité notre installation dans les locaux de l'Hôtel d'Entreprises, nous permettant de poursuivre notre activité, sans désagrément pendant le déménagement."*

# DISPONIBILITÉS

- ▶ **3 bureaux pour un tarif de 8€ le m<sup>2</sup> HC** avec des surfaces allant de 8,9 à 15,7 m<sup>2</sup>.  
Toute entreprise qui s'installe peut bénéficier d'un accompagnement par nos services.

## LOCATION PONCTUELLE

Vous souhaitez rencontrer vos clients ou fournisseurs en dehors de votre domicile ou de vos locaux ? Vous aimeriez travailler ponctuellement dans un cadre professionnel ? La communauté de communes propose la location ponctuelle d'un bureau ou espace de coworking qui peut répondre à vos attentes.

### TARIFS:

- bureau **5€** la demi-journée, **10€** la journée et **80€ HT** le mois.
- salle de réunion, coworking, cuisine ... de l'hôtel d'entreprises pour un tarif de **20€** la demi-journée et de **40€** la journée

- **Accès à tous les services du site pour des événements professionnels et associatifs.**



## PERMANENCE

Un service complet aux entreprises et aux porteurs de projets: les consulaires proposent des sessions de formations au sein de l'hôtel d'entreprises ainsi que des permanences :

**Chambre d'Agriculture du Cantal**  
Didier Nureau  
04 71 68 38 28 - 06 71 71 38 52

**Chambre de Commerce et d'Industrie**  
Céline VINAS  
04 71 45 64 40 - 06 70 00 98 11

**Chambre des Métiers et de l'Artisanat**  
Cécile GUY - 04 71 45 65 05  
cecile.guy@cma-cantal.fr



## DU FONCIER DISPONIBLE SUR L'ESPACE D'ACTIVITÉS 360° à 8.00 € HT le m<sup>2</sup>



**7 ha disponibles**

Espace d'Activités 360°  
- 7 ha disponibles (7000m<sup>2</sup> réservés)

ZA de St Martin Valmeroux  
- pas de foncier disponible  
- 200 emplois créés ou maintenus

ZA de Pleaux  
- pas de foncier disponible  
- 50 emplois créés ou maintenus

ZA de St Cernin  
- pas de foncier disponible  
- 12 emplois créés ou maintenus

 Foncier disponible

 Pas de foncier disponible



# L'OFFICE DE TOURISME

## au coeur de la dynamique du Pays de Salers



L'Office de tourisme structure l'offre touristique et la mise en tourisme du territoire. Il contribue à impulser une dynamique en Pays de Salers. La valorisation de l'offre de loisirs, d'activités de pleine nature, de visites culturelles, ou encore de ses hébergements encouragent la fréquentation touristique et favorisent le développement de l'économie locale. En 2020, malgré la crise sanitaire, le premier bilan de la saison présenté se révèle positif et confirme qu'une belle énergie se déploie sur le Pays de Salers.

### CRISE SANITAIRE, UN IMPACT SUR LE TOURISME

La crise sanitaire actuelle impacte plusieurs pans entiers de l'économie, dont le **Tourisme**. Le confinement, puis la chute de la fréquentation touristique étrangère ont fragilisé notamment restaurateurs, hébergeurs et professionnels du tourisme. Depuis le début de la crise, l'Office de tourisme s'attache à concevoir des dispositifs pour soutenir l'économie touristique de notre territoire : il réalise une veille active sur les dispositifs et mesures d'aide et a créé un annuaire des professionnels du territoire pour encourager la consommation en circuits courts. À sa réouverture le 11 mai, la fréquentation de l'Office a été, encore plus que d'habitude, concentrée sur une clientèle régionale et nationale.

### L'OFFICE DE TOURISME CLASSÉ EN CATÉGORIE II



Le classement constitue un levier puissant pour renforcer le rôle fédérateur de l'Office de Tourisme au regard de l'action touristique à développer dans la zone géographique d'intervention. Une distinction venant récompenser le travail de l'équipe de l'Office de Tourisme, mais également l'incitant à poursuivre des objectifs qualitatifs.



### PARTENARIATS

L'Office de Tourisme est particulièrement sensibilisé à la qualité des relations avec les professionnels du Pays de Salers et à leur bonne information sur les missions qu'il assure et sur les services qu'il leur propose.

A cet effet, un Guide du Partenaire est édité chaque année, accompagné du bulletin d'adhésion et d'un bon de commande d'encarts publicitaires pour ceux qui souhaiteraient bénéficier d'une meilleure visibilité.

#### Devenir partenaire c'est :

- Promouvoir votre activité
- Bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil personnalisés
- Développer votre activité commerciale
- Être un acteur de la vie locale
- Contribuer à la destination "Pays de Salers"

### ÉTÉ 2020 : QUEL BILAN ?

C'est dans un contexte particulier que l'été 2020 s'est déroulé. Les restrictions de voyage liées à la pandémie de la Covid-19 n'auront pas impacté tous les territoires avec les mêmes effets. Alors que le tourisme "tousse très fort" en ville, les territoires comme le Pays de Salers, bénéficiant de grands espaces, ont su tirer leur épingle du jeu.

La fréquentation des touristes étrangers a subi une forte baisse néanmoins, a été révélée une nouvelle clientèle française et surtout "de proximité" !

C'est donc une saison estivale historique pour notre territoire, qui est placé comme une destination de référence cette année en France, devançant même des territoires à plus forte notoriété touristique. Cela prouve que notre qualité de vie et ses grands espaces, sont plébiscités et deviennent des "valeurs refuge".



## LES CHIFFRES CLÉS 2020

**41 000** VISITEURS À L'OFFICE DE TOURISME

**97 000** VISITEURS SUR LE SITE SALERS-TOURISME.FR

**260 000** NUITÉES (JUILLET - AOÛT)

+ 9.6 % PAR RAPPORT À 2019

**400 000** VISITEURS À LA JOURNÉE (JUILLET - AOÛT)

+ 25 % PAR RAPPORT À 2019

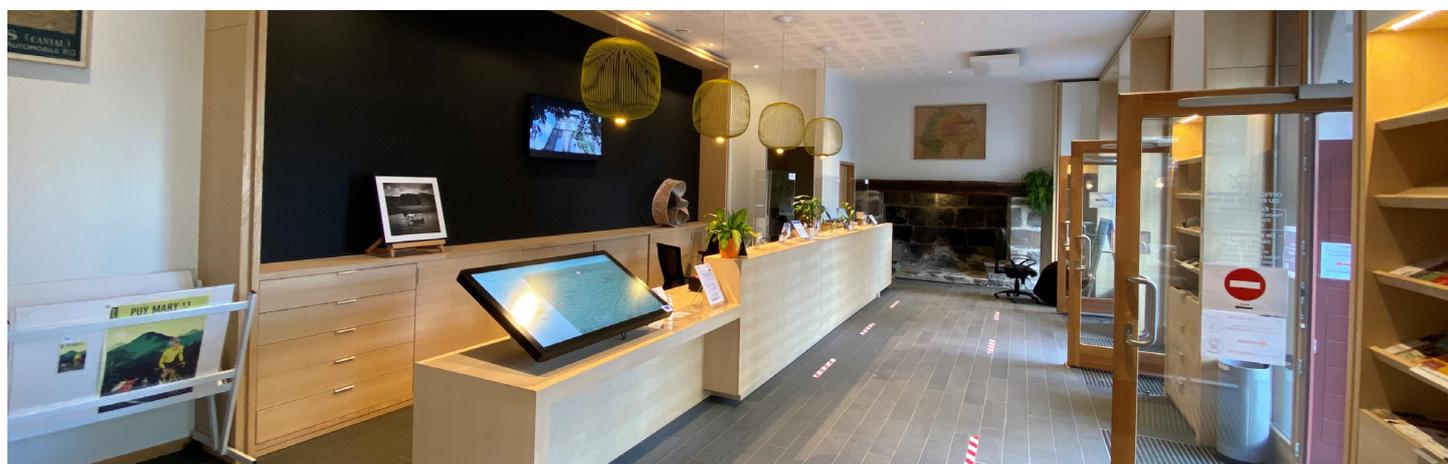
**7 000** GUIDES DES HÉBERGEMENTS

**20 000** GUIDES D'ACCUEIL

**20 000** CARTES TOURISTIQUES

**1 000** GUIDES D'ACCUEIL EN ANGLAIS

## L'ACCUEIL DES VISITEURS



### **A SALERS** : ouvert toute l'année

#### *Octobre à mai :*

tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 (fermé les dimanches hors vacances scolaires du 11 novembre au 1er avril).

#### *Juin à septembre :*

tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.

#### *Juillet et août (vacances scolaires) :*

tous les jours de 9h30 à 19h.

### **A PLEAUX** : ouvert d'avril à septembre

*Vacances scolaires de Printemps, du 15 au 30 juin et du 1er au 15 septembre :*

du mardi au samedi de 09h30 à 12h

#### *Juillet - Août (vacances scolaires) :*

du mardi au samedi : de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le dimanche de 09h30 à 12h30. Fermé le lundi.

### **A TOURNEMIRE** : ouvert d'avril à septembre

*Vacances scolaires de printemps, du 15 au 30 juin et du 1er au 15 septembre :*

de 14h à 18h, fermé le dimanche.

#### *Juillet et août (vacances scolaires) :*

de 10h à 12h et de 13h45 à 18h15, fermé le dimanche.



**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE SALERS**

04 71 40 58 08

infos@salers-tourisme.fr

[www.salers-tourisme.fr](http://www.salers-tourisme.fr)



## LA MAISON DE LA SALERS FÊTE SES 10 ANS

A cette occasion, partez à la recherche de la clarine d'OR ! Sous forme d'application Quaestyo à télécharger.

**Rendez-vous à la réouverture pour la découvrir**

Contact : 04 71 40 54 00 - [contact@maisondelasalers.fr](mailto:contact@maisondelasalers.fr)  
[www.maisondelasalers.fr](http://www.maisondelasalers.fr)



## #TOURISME

# RANDONNER EN PAYS DE SALERS

Une offre de sentiers de randonnée cohérente et de qualité contribue à valoriser le territoire. C'est aussi un levier de développement touristique et économique local. La Communauté de communes du Pays de Salers assure chaque année l'entretien et le balisage de plus de 400 km de chemins correspondant aux 33 sentiers de petite randonnée et aux 3 boucles du Tour de Pays.

### LES SENTIERS

Le Pays de Salers dispose d'un réseau d'itinéraires de randonnée pédestre qui se compose de 33 sentiers, soit au total près de 300 km entretenus chaque année.

**Balisés en bleu, jaune ou vert**, ces circuits d'une dizaine de kilomètres en moyenne vous permettront de partir à la découverte des communes de notre territoire, de leurs richesses patrimoniales et de la beauté de leurs paysages.

Les fiches rando de ces sentiers sont disponibles dans les points d'accueil de l'office de tourisme du Pays de Salers et téléchargeables gratuitement sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)

**10.00 € / TOPO**

**ou 0.50 € / FICHE RANDO**

En vente dans les Offices de Tourisme ou téléchargeable gratuitement sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)

» **Pleaux et ses environs :**

13 sentiers de 6 à 12km

» **St Cernin et ses environs :**

7 sentiers de 7 à 14 km

» **Salers et ses environs :**

13 sentiers de 2 à 14 km



### NIVEAU DIFFICULTÉ PR® (Petite Randonnée) :

- BLEU : moins de 2 heures de marche
- JAUNE : de 2 heures à moins de 4 heures de marche
- VERT : de 4 à 7 heures de marche

### LE TOUR DE PAYS

Le Tour du Pays de Salers est une randonnée itinérante, déclinée en trois boucles d'une centaine de kilomètres chacune, à parcourir en quatre ou cinq étapes.

**Balisé en rouge et vert**, il permet de parcourir l'ensemble de notre territoire, en alliant à la fois pratique de la randonnée pédestre et découverte du patrimoine, grâce à des thématiques telles que les transhumances, l'art roman ou l'architecture.

Pour chacune des boucles, un topoguide est disponible dans les points d'accueil de l'office de tourisme du Pays de Salers. Ces fiches rando sont également téléchargeables à l'unité et gratuitement sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)

**8.00 € / TOPO**

En vente dans les Offices de Tourisme ou téléchargeable gratuitement sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)

» **Sur la route des transhumances :**

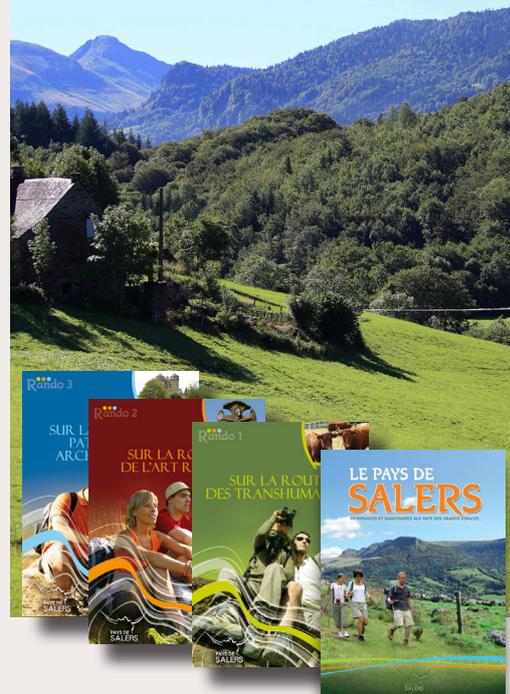
5 étapes de 97 km

» **Sur la route de l'art roman :**

5 étapes de 103 km

» **Sur la route du patrimoine architectural :**

4 étapes de 67 km



Plus d'infos sur :  
[www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)



### DES CIRCUITS VTT ET VTC

Avec l'acquisition de VTT et VTC à assistance électrique, la Communauté de communes va désormais mailler son territoire de circuits entièrement dédiés à la pratique du cyclotourisme et du VTT. Cette mission sera confiée au printemps 2021 à un stagiaire étudiant en STAPS pour une mise en œuvre à la saison estivale.

Pour compléter cette offre et favoriser les mobilités douces : 10 bornes de recharge seront implantées.



**400 km**  
d'itinéraires  
balisés et entretenus



**33** circuits  
**3** boucles itinérantes

## #TRANSPORTSCOLAIRE

# LE POINT SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE ET LA SÉCURITÉ À BORD

### LE RÈGLEMENT DES TRANSPORTS A POUR BUT :

- DE DÉFINIR LES RÈGLES FONDAMENTALES DE PRISE EN CHARGE
- DE FIXER LES CONDITIONS ET RÈGLES FAVORISANT LA SÉCURITÉ DE TOUS



## ET LA SÉCURITÉ À BORD

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

La Communauté de communes du Pays de Salers est Gestionnaire de proximité (GPTS) sous l'autorité de la région Auvergne Rhône Alpes organisatrice des transports scolaires.

De nouvelles inscriptions peuvent être prises en compte par le GPTS et validées par le Conseil Régional tout au long de l'année sur la base des points d'arrêt décrits par itinéraire. La prise en charge de l'élève s'effectue le lundi suivant une demande déposée jusqu'au mardi soir.

Conformément au Règlement public des Transports Scolaires du Cantal, les modifications de circuit (créations de points d'arrêt, extensions de circuit...) que nécessiteraient de nouvelles inscriptions ne pourront être effectives qu'à la rentrée des vacances suivant la demande d'inscription.

### TARIF

Le Conseil Régional facture le service à hauteur de 120€ par élève pour l'année dont une partie peut être prise en charge par les communes de résidence. Pour cela, merci de vous rapprocher de votre mairie.

### PORT DU MASQUE

Depuis le 02/11/2020, le port du masque (grand public de catégorie 1) est obligatoire dans les véhicules à partir de 11 ans et recommandé dès 6 ans. Il devra être fourni par les familles.

### AU POINT D'ARRÊT

Les élèves de maternelle doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte. Les élèves doivent **attendre en sécurité l'arrêt complet** du bus pour monter ou descendre dans le véhicule.

### ACCÈS AU VÉHICULE

Tout élève doit **présenter spontanément son titre de transport** chaque fois qu'il emprunte le car.

Pour le bien-être de tous (des enfants et des conducteurs), il est important de respecter les autres passagers, le véhicule et le chauffeur.

### CONDITIONS PENDANT LE VOYAGE

**Le port de la ceinture est obligatoire**, le conducteur n'est pas responsable quand un passager ne s'attache pas. Les élèves doivent se comporter de manière à **ne pas gêner le conducteur et ne pas mettre en cause la sécurité de tous**. Il est interdit dans les cars de crier, de se battre, d'insulter, de projeter des objets, de fumer.

### COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

En cas de turbulences ou d'infraction constatées: un **avertissement**, peut conduire à une exclusion temporaire voire définitive. Ainsi que le non respect des gestes barrières pourra entraîner ces mêmes **sanctions**.

### LE TRANSPORT SCOLAIRE EN CHIFFRES

- 22 circuits de transport scolaire et 2 lignes régulières sillonnent le territoire
- 340 élèves utilisent ce service
- 1 423 km parcourus quotidiennement



CONTACT

04 71 40 72 09  
c.rigall@pays-salers.fr



# Le RPE c'est pour les parents, pour les enfants mais aussi pour les "Ass.Mat."!

Bien connu des parents et des assistantes maternelles (ass. mat.) du Pays de Salers, le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres, qui fourmille d'activités tout au long de l'année.

Destiné à tous, qui n'osent pas toujours franchir les portes de la structure intercommunale, on vous explique les avantages à vous manifester auprès de son animatrice !

## Apparaître dans la base de données du RPE

Le RPE reçoit de nombreuses demandes de la part des parents ou futurs parents en recherche d'un mode de garde pour leur enfant de moins de 6 ans. Afin de pouvoir les informer au mieux, l'animatrice du RPE tient une base de données, régulièrement mise à jour, avec les coordonnées des assistantes maternelles agréées.

## Vous accompagner dans vos démarches

Vous avez besoin d'informations concernant votre profession ?

Le relais vous propose :

- une aide dans vos démarches administratives
- un soutien dans l'exercice de votre métier
- des temps de rencontre (éveil des enfants, réunions thématiques...)
- une information sur vos droits et vos devoirs relatifs à votre profession

- des documentations sur la petite enfance
- une écoute en cas de désaccord avec votre employeur et une orientation vers les services compétents.

## Participer aux activités du RAM

Régulièrement, le RPE fait parvenir aux assistantes maternelles recensées, un nouveau planning avec de nombreuses activités. Au programme : éveil musical, éveil corporel, exploration artistique, atelier semoule, cuisine, récup, parcours sensoriel, jeux et beaucoup d'autres encore...

Ces rencontres sont gratuites et encadrées par une professionnelle de la petite enfance.

**Alors, n'hésitez plus et contactez votre animatrice pour être référencé dans ses fichiers et accéder à ces services !**

## Renseignements:

Relais Petite Enfance  
"Le Coin des P'tits Bouts"  
Anaëlle MONTAUBAN  
15380 ANGLARDS DE SALERS  
ram.paysdesalers@orange.fr  
04 71 40 02 93 - 06 83 38 06 55

Suivez l'actualité du RPE sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)

et sur **facebook** 

**Le RPE est un service gratuit**  
destiné aux parents/  
futurs-parents,  
et assistantes maternelles  
du territoire



sur [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)



04 71 40 72 09  
contact@pays-salers.fr